

Espaces Naturels Sensibles

Association / groupement – Collectivité / organisme public

Protéger et valoriser les espaces naturels sensibles et les paysages des Alpes de Haute-Provence

À QUOI SERT CETTE AIDE ?

OBJECTIF

Soutien des acquisitions d'espaces naturels sensibles, d'aménagements légers visant l'ouverture au public, d'études, de plans de gestion, de plans d'interprétation et de documents de programmation.

MONTANT OU NATURE DE L'AIDE

30 % du coût HT ou TTC pour l'acquisition de terrains ou pour les travaux d'aménagement. Le coût plafond pour l'opération globale (acquisition et travaux) par bénéficiaire est fixé à 250.000 € HT.

QUI PEUT Y PRÉTENDRE ?

BÉNÉFICIAIRES

Communes, groupements de collectivités, Associations agréées au titre de l'environnement, Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres.

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Etablissement d'une convention d'ouverture au public et d'une convention de gestion du site.

FORMALITÉS À ACCOMPLIR

Le dossier de demande d'aide doit comporter les pièces suivantes :

- pour les collectivités ou leurs groupements, copie de l'avis du service des domaines pour l'évaluation du bien en cas d'acquisition ;
- délibération approuvant le projet et engageant la démarche financière ;
- devis estimatif ;
- plan de financement de l'opération ;
- descriptif précis du projet.



À qui m'adresser ?

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'EAU Service Environnement

Adresse postale :

Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence
Hôtel du Département
13, rue du Docteur Romieu
CS 70216 - 04995 DIGNE LES BAINS CEDEX 9

Tél. : 04 92 30 08 30

Fax : 04 92 30 08 40

Permanence téléphonique :

Du lundi au vendredi : de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Références : Délibération du Conseil départemental n° D-III-ENV-1(23/0 3/07) - article L142-1 du code de l'urbanisme